



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.32  
8 février 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Dixième session  
Genève, 6-10 février 2006  
Point 10

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS  
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA DIXIÈME SESSION**

Rapporteur: M. Kiminori Iwama (Japon)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED

Pakistan, pour le Groupe des 77 et la Chine

Sri Lanka, pour le Groupe asiatique  
et la Chine

Guatemala, pour le Groupe latino-américain  
et caraïbe

Zimbabwe, pour le Groupe africain

Bénin, pour les pays les moins avancés

Autriche, pour l'Union européenne (UE) et  
les pays en voie d'adhésion – Bulgarie  
et Roumanie

Sri Lanka, pour le Comité des participants  
au SGPC

Colombie

Azerbaïdjan

Îles Salomon

Fédération de Russie

Chine

Thaïlande

Commission économique pour l'Europe

Brésil

Third World Network

Iraq

Indonésie

### **Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise avant le **mardi 14 février 2006** à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E-8106, télécopie: 917 0056, téléphone: 917 1437.

## Chapitre I

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la Commission avait permis un dialogue fructueux et approfondi sur des questions cruciales relatives au commerce international. Il a encouragé vivement les États membres à avancer des idées, des conclusions et des recommandations concrètes et directives en vue de renforcer l'application du Consensus de São Paulo concernant la «contribution du système commercial international et des négociations commerciales au commerce international». Le débat de haut niveau devrait aider à améliorer le fonctionnement et l'utilisation du nouvel indicateur du commerce et du développement de la CNUCED, en particulier la prise en compte de l'expérience et des politiques des pays et la constitution de partenariats dans le domaine considéré. La Commission pourrait aussi s'intéresser aux moyens d'intégrer les produits de base dans les stratégies d'atténuation de la pauvreté et, dans ce contexte, aider la CNUCED à démarrer les travaux relatifs au Groupe d'étude international des produits de base. En outre, il fallait élaborer des orientations et renforcer les efforts déployés aux niveaux national et international pour accroître la participation des pays en développement, en particulier des PMA et des pays africains, aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial. Le Secrétaire général a informé la Commission de la constitution d'un groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires qui renforcerait les travaux de la CNUCED dans ce domaine, et il a demandé instamment aux donateurs d'appuyer cette initiative, notamment l'amélioration des outils existants tels que TRAINS. La Commission devrait aussi examiner les moyens d'action et stratégies à mettre en œuvre au niveau national pour développer les services, ainsi que des mesures d'appui que pourrait prendre la communauté internationale à cet égard, afin de veiller à ce que la réforme du commerce se traduise par des gains pour le développement et par des coûts d'ajustement minimaux. La CNUCED était à la pointe de l'étude de l'évolution des relations entre commerce et environnement, notamment des négociations sur le commerce et l'environnement à l'OMC, et elle était en première ligne pour conseiller et soutenir les pays. Enfin, le Secrétaire général a fait observer que le Sous-Programme relatif au commerce international avait été exécuté à 97 %, ce qui représentait un progrès notable par rapport au précédent exercice biennal, malgré l'accroissement considérable des tâches confiées à

la Division du commerce à la onzième session de la Conférence, sans que les ressources soient augmentées.

2. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a vivement encouragé la Commission à contribuer concrètement au débat sur les questions relatives au commerce et au développement, qui étaient au cœur de son mandat. Les documents d'information du secrétariat avaient proposé des orientations valables qui avaient besoin d'être évaluées et incorporées dans des recommandations.

3. Les pays en développement avaient joué un rôle très constructif avant et après la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, dont l'issue devrait permettre de rééquilibrer les négociations de Doha en faveur des pays en développement et de promouvoir l'objectif du développement. Il importait au plus haut point de veiller à ce que les pays en développement jouissent d'une marge de manœuvre pour favoriser une croissance axée sur le développement dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. La Commission devrait se demander comment et dans quelle mesure le but fixé à Doha avait été atteint, et s'intéresser au rôle que la CNUCED pouvait jouer dans la réalisation de tous les objectifs du Programme de Doha pour le développement. Le représentant s'est félicité de l'approbation de l'aide pour le commerce qui, malgré l'importance apparemment accordée à la libéralisation du commerce, devait être conçue et mise en œuvre de manière à favoriser le développement. À cette fin, un dialogue directif de haut niveau serait essentiel. Concernant les produits de base, la Commission pouvait renforcer le lien entre commerce, sécurité alimentaire et industrialisation grâce aux produits de base. À cet égard, des facteurs importants étaient notamment: le commerce Sud-Sud de produits de base, notamment par le biais du SGPC; la mise en œuvre de la décision relative aux produits de base adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC; l'élaboration et l'expérimentation de stratégies pilotes d'innovation concernant l'élaboration de programmes de développement fondés sur les produits de base; et la mobilisation de ressources suffisantes auprès des partenaires de développement pour mettre en place le Groupe d'étude international sur les produits de base.

4. Les négociations de Doha sur l'agriculture et le secteur manufacturier constituaient un bon moyen pour les pays en développement d'améliorer leur accès aux marchés, en particulier à ceux des pays industrialisés. Mais les obstacles non tarifaires étaient préjudiciables aux exportations

des pays en développement car ils étaient plus difficiles à déceler et à définir. La CNUCED avait un rôle clair à jouer en aidant les pays en développement à évaluer l'impact de ces obstacles sur leurs exportations et en contribuant à la formation d'un consensus sur ce sujet, notamment dans les négociations de Doha sur l'accès aux marchés non agricoles. À ce propos, le représentant s'est félicité de la mise en place du Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires. Il accordait la plus grande importance aux travaux de la Commission sur le commerce des services, notamment concernant l'instauration d'un cadre directif cohérent qui favorise le développement. Les négociations sur les services menées à l'OMC devaient privilégier les dispositions favorables au développement et se conformer au principe de la libéralisation progressive énoncé dans l'AGCS. Les pays en développement accordaient de l'importance à une libéralisation effective et commercialement valable du mouvement temporaire de personnes physiques (mode 4), en priorité dans les secteurs qui les intéressaient, ainsi qu'aux règles de l'AGCS, en particulier, aux mesures de sauvegarde d'urgence. Le document TD/B/COM.1/77 était très utile car il analysait de manière approfondie les avantages qui pourraient être retirés de la libéralisation des services et les difficultés auxquelles se heurtaient les pays en développement; l'appui précieux que la CNUCED continuait d'apporter à ces pays dans le cadre des négociations sur les services en cours à l'OMC était apprécié à sa juste valeur.

5. Le représentant s'inquiétait du fait que les prescriptions environnementales et sanitaires touchant les exportations des pays en développement étaient plus strictes, complexes et multiformes. Il fallait adopter une approche équilibrée permettant de partager les avantages retirés dans les domaines du commerce et de l'environnement. Les règles et disciplines de l'OMC limitant les restrictions au commerce liées aux prescriptions environnementales étaient importantes, mais l'OMC ne pouvait traiter directement les problèmes particuliers découlant de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces prescriptions. La CNUCED pouvait jouer un rôle clef en apportant une assistance technique et une aide en matière de renforcement des capacités aux pays en développement qui avaient besoin de consolider leurs institutions afin de satisfaire aux prescriptions environnementales. Des pratiques optimales avaient été recensées dans la documentation publiée par le secrétariat et des réunions d'experts avaient proposé l'adoption de mesures précises qui pouvaient être examinées plus avant par la Commission en vue d'élaborer un plan d'action concret. Le Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions

environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés était un pas dans la bonne direction. Le représentant s'est aussi félicité que la CNUCED: apporte un appui à de nombreux pays en développement dans les négociations menées à l'OMC sur la libéralisation du commerce international des biens et services environnementaux; joue un rôle central en aidant les pays en développement à tirer parti des échanges et des investissements susceptibles de découler de la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement qui soient économiquement valables; mette en œuvre l'initiative BioTrade et ait récemment lancé l'initiative sur les biocarburants.

6. La représentante de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que l'Asie était devenue un nouveau pôle de croissance, mais que son développement reposait encore largement sur les produits de base. Environ 91 % des échanges de produits de base de la région étaient intrarégionaux. Les PMA et les petits États insulaires en développement restaient tributaires de ces produits et vulnérables aux fluctuations de leur prix. Il fallait donc organiser des débats de fond et prendre des mesures internationales pour adopter dans ce domaine des orientations visant à lutter contre la pauvreté. Parmi ces mesures pourraient figurer: la priorité accordée aux produits de base dans l'initiative relative à l'aide pour le commerce; la participation de la CNUCED à la mise en œuvre de la décision relative aux produits de base adoptée par la sixième Conférence ministérielle de l'OMC; et l'appui financier de donateurs au Groupe d'étude international sur les produits de base. La représentante s'est félicitée des travaux remarquables de la CNUCED sur l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité des exportations des pays en développement, et a demandé instamment à la Commission de faire avancer le débat international ainsi que les travaux de recherche et d'analyse sur ces questions. Elle a pris note des orientations relatives au commerce des services proposées dans le document du secrétariat (TD/B/COM.1/77) et a prié le secrétariat d'élargir ses travaux d'évaluation du commerce des services à un nombre plus grand de pays en développement et de secteurs. Les activités consultatives et de renforcement des capacités que la CNUCED consacrait aux services dans le cadre de l'OMC étaient très utiles aux pays d'Asie car elles mettaient en lumière leurs intérêts fondamentaux, notamment concernant le mode 4. La représentante s'est félicitée des initiatives pratiques du secrétariat dans le domaine du développement durable telles que la constitution du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, de l'Équipe

spéciale PNUE/CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que de l'Équipe spéciale internationale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique. Elle a aussi accueilli avec satisfaction l'assistance théorique, pratique et technique de la CNUCED aux pays d'Asie concernant la libéralisation du commerce international des biens et services environnementaux. Elle attachait une grande importance à la relation entre les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique et a salué les travaux de la CNUCED dans ce domaine. Elle s'est félicitée des travaux utiles de la CNUCED menés sur le commerce dans le cadre des réunions d'experts, de l'examen des questions relatives à l'après-Doha par le Conseil du commerce et du développement ainsi que des activités d'analyse et d'assistance technique de la Division du commerce consacrées aux négociations de Doha, à l'évaluation des services, au règlement des différends, aux secteurs nouveaux et dynamiques, à l'intégration régionale et à l'adhésion à l'OMC. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la CNUCED, la Commission devrait être renforcée et le rôle de la CNUCED devrait être accru. La contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire devrait être étoffée, notamment en soutenant la mise en œuvre du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique et de la Déclaration de Jakarta sur les objectifs de développement du Millénaire.

7. Le représentant du **Guatemala**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a rappelé le rôle crucial que la Commission jouait dans la mise en œuvre du Consensus de São Paulo et à l'appui des négociations menées à l'OMC. Dans le domaine des produits de base, la CNUCED devrait axer ses efforts sur l'étude de la chaîne d'approvisionnement, sur l'analyse des risques, sur l'assistance au respect des normes techniques et des prescriptions en matière de protection du consommateur, sur la diversification des exportations dans des domaines tels que les biocarburants, et sur les produits de la pêche à plus forte valeur ajoutée. En matière d'accès aux marchés, d'entrée sur les marchés et de compétitivité, le Groupe latino-américain et caraïbe accordait la plus haute importance: aux travaux de la CNUCED sur les secteurs nouveaux et dynamiques aux niveaux national, sous-régional et régional; à la poursuite des travaux sur les méthodes de classification et de quantification des obstacles non tarifaires; à la politique de concurrence et à la protection du consommateur, en particulier au programme COMPAL. Dans le domaine du commerce des services, le Groupe latino-américain et caraïbe, encourageait le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses études statistiques ainsi

que ses activités d'assistance technique et d'évaluation des services dans les pays de la région et ses services consultatifs sur les négociations relevant de l'AGCS. Concernant le commerce et l'environnement, la CNUCED devrait renforcer son initiative BioTrade et son initiative sur les biocarburants en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que ses travaux sur les conséquences du règlement de l'UE sur les nouveaux aliments pour les produits exotiques issus de la biodiversité, et sur d'autres débouchés économiques découlant d'accords multilatéraux sur l'environnement.

8. Le représentant du **Zimbabwe**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a réaffirmé l'importance du Consensus de São Paulo dans l'orientation des travaux de la Commission et a lancé un appel pour que les questions préoccupant l'Afrique fassent l'objet d'un débat sérieux et constructif, notamment celle de la mise en place d'un système commercial multilatéral plus ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire. L'Afrique était la région la plus tributaire des produits de base, lesquels représentaient 65 % de ses exportations totales, et près de la moitié des pays africains tiraient 80 % de leurs recettes d'exportation de ces produits. Cette dépendance fragilisait l'économie de ces pays et la rendait vulnérable aux fluctuations de prix. Le représentant a demandé aux partenaires de développement de tenir pleinement compte de cette réalité lors de l'examen des travaux de la CNUCED sur les produits de base. S'agissant de l'accès aux marchés, de l'entrée sur les marchés et de la compétitivité, il s'est inquiété de la persistance d'obstacles tarifaires tels que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane dans le secteur agricole et de leur impact sur le développement, en particulier du fait que ces obstacles empêchaient d'accroître la valeur ajoutée des exportations et entravaient leur diversification. La Commission devrait étudier des propositions constructives sur ces questions, notamment concernant les moyens d'améliorer l'accès aux marchés pour les exportations africaines dans les négociations menées à l'OMC sur l'agriculture et les produits non agricoles. L'accès aux marchés devrait être examiné en liaison avec les contraintes pesant sur l'offre, la compétitivité et les industries naissantes en Afrique. La libéralisation des services ne contribuait pas automatiquement au développement: il fallait au préalable que certaines conditions soient réunies, notamment que les pauvres aient un meilleur accès aux services essentiels et que les capacités technologiques et la diffusion des techniques soient améliorées. Les négociations sur les services à l'OMC ne devraient pas modifier la structure de l'AGCS ni les aspects relatifs au traitement spécial et différencié. Le représentant a appelé l'attention sur le paragraphe 54 du



Consensus de São Paulo concernant le secteur des assurances et a demandé des éclaircissements sur les raisons de la dissolution du Service des assurances de la CNUCED et de la réduction des ressources allouées à ce secteur, ainsi que sur les projets du Secrétaire général dans ce domaine.

9. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a dit que la Commission avait été chargée dans le Consensus de São Paulo de proposer des idées sur la coopération pour le développement afin de faciliter l'intégration des PMA et d'autres pays en développement dans le système commercial international. Il a souligné les conséquences néfastes de l'expiration de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements pour le commerce et le développement des PMA. En outre, le nouvel indicateur du commerce et du développement de la CNUCED illustre la marginalisation persistante des PMA dans le commerce mondial, qui était notamment due à la détérioration des termes de l'échange, au manque d'infrastructures adéquates, à la faiblesse des institutions et aux contraintes pesant sur l'offre. Par exemple, parmi les 100 pays pris en compte, le PMA le mieux placé était l'Ouganda, qui arrivait au 86<sup>e</sup> rang. Le représentant s'est félicité de l'adoption du programme d'aide pour le commerce et espérait que celui-ci se traduirait par des effets bénéfiques tangibles pour les PMA sous la forme d'un renforcement des capacités d'offre. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC avait abouti à un résultat satisfaisant, mais elle n'avait pas pleinement répondu aux attentes des PMA car certains problèmes cruciaux qui se posaient dans les domaines du coton, de l'agriculture, des services et de l'accès aux marchés non agricoles n'avaient pas été résolus ou seraient examinés plus tard. La décision relative à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent n'avait pas été aussi loin que les PMA l'avaient espéré et devait donc être améliorée. Concernant les produits de base, le représentant était favorable à la constitution urgente du Groupe d'étude international sur les produits de base et a appelé la CNUCED à apporter sa contribution à l'application de la décision adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC sur les produits de base. Il s'est félicité de l'assistance cruciale de la CNUCED aux PMA dans le cadre des préparatifs de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, notamment pour l'adoption de la Déclaration de Livingstone établissant les objectifs de ces pays, de l'aide apportée à chaque pays, des activités relevant du JITAP et du cadre intégré, ainsi que de la communication d'analyses et d'informations. Concernant l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité, il a réitéré la nécessité de mettre en place un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA, d'étendre les produits visés et de supprimer les obstacles

non tarifaires, en particulier ceux touchant les produits d'exportation dérivés de ressources naturelles. Concernant le commerce des services, il a réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre pleinement les modalités du traitement spécial des PMA, d'ouvrir l'accès au mode 4 et de ménager une marge de manœuvre à ces pays. Un autre obstacle aux exportations des PMA résidait dans les normes environnementales facultatives et obligatoires. Un cadre consultatif et transparent devait être mis en place pour que les parties concernées puissent discuter desdites normes, ce rôle précieux pouvant être joué par la CNUCED.

10. La représentante de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie, pays en voie d'adhésion**, a déclaré que l'UE avait la ferme intention de contribuer à faire de la CNUCED un organisme efficace, œuvrant au profit de tous les pays en développement. Les réformes en cours devraient non pas affaiblir sa position, mais au contraire accroître son efficacité et son efficacité. Si la session de la Commission se déroulait avec efficacité et efficacité, cela permettrait à la CNUCED de bien conduire l'examen à moyen terme. Les travaux des trois commissions étaient à la base de l'activité de la CNUCED et seraient étudiés et évalués lors de cet examen en vue de servir de «rampe de lancement». L'Union européenne attendait beaucoup de la présentation de l'intéressant indicateur du commerce et du développement et des débats à ce sujet. À propos des produits de base, elle était favorable à la poursuite des travaux de la CNUCED dans ce domaine en coopération étroite avec d'autres organisations internationales compétentes. Il serait utile que la CNUCED aille plus loin dans son analyse des conséquences stratégiques, eu égard notamment à la situation particulière de chaque pays, car la solution des problèmes du secteur primaire traditionnel devait s'inscrire dans les stratégies nationales de développement. Quant aux services, l'UE jugeait bonne l'analyse présentée dans le document du secrétariat. Les pays en développement devaient surtout s'employer à renforcer leurs services intérieurs, et ceux qui avaient attiré des investissements étrangers directs participaient de plus en plus activement au commerce des services dans des branches dynamiques. Le commerce Sud-Sud de services et le développement des marchés régionaux étaient également importants. Pour ce qui était du commerce, de l'environnement et du développement, la libéralisation du commerce des biens environnementaux pouvait avoir des retombées écologiques bénéfiques et stimulait les échanges – elle était donc réellement et manifestement avantageuse sur toute la ligne. L'Union européenne augmenterait son assistance technique et son aide au renforcement des capacités dans ce domaine, en mettant davantage

l'accent sur la nécessité, pour les pays en développement exportateurs, de satisfaire aux prescriptions environnementales en vigueur sur les marchés étrangers. La représentante préconisait un renforcement de la coopération bilatérale entre les autorités chargées de la réglementation de l'environnement, ainsi qu'une meilleure coordination interorganisations.

11. La représentante de **Sri Lanka**, parlant en sa qualité de **Présidente du Comité des participants au SGPC**, a rendu compte de la troisième série de négociations sur le système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement, lancée à la onzième session de la Conférence. Les négociations s'étaient déroulées dans le cadre de deux groupes de travail techniques, l'un sur l'établissement de règles et l'autre sur l'accès aux marchés. En ce qui concernait l'établissement de règles, on comptait que les participants au SGPC achèveraient pendant le premier semestre de 2006 l'examen du projet d'accord sur les procédures de certification et la coopération administrative pour la mise à jour des règles d'origine adoptées dans les années 80. Les participants étudiaient également les critères à appliquer pour déterminer l'origine des produits. Quant à l'accès aux marchés, ils espéraient parvenir à un accord sur les procédures d'application des concessions tarifaires au cours du premier semestre de 2006. Le secrétariat de la CNUCED les aidait beaucoup dans cette tâche, notamment en leur fournissant les données nécessaires sur le commerce et les tarifs douaniers. Les dispositions spéciales en faveur des PMA occuperaient une place importante dans les techniques et modalités concernant l'accès aux marchés. Plusieurs pays avaient manifesté leur intention d'adhérer à l'accord relatif au SGPC: le Burkina Faso, le Burundi, Haïti, Madagascar, la Mauritanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Suriname et l'Uruguay.

12. Le représentant de la **Colombie** a souligné l'importance des initiatives BioTrade (biocommerce) et BioFuels (biocarburants), considérant en particulier leurs effets directs sur la vie de nombreuses personnes. L'initiative BioFuels était particulièrement bienvenue car elle contribuait à la lutte contre les cultures et les drogues illicites. Les travaux sur les normes environnementales revêtaient également une grande importance et beaucoup de pays en développement en profiteraient.

13. Le représentant de l'**Azerbaïdjan** a remercié la CNUCED d'avoir organisé, le 31 janvier 2006, une séance informelle de réflexion sur la contribution du Cycle de Doha au développement. Cela avait aidé à mieux comprendre les aspects politiques et les questions

soulevées par ce cycle. Il attachait une grande importance à l'évaluation du commerce des biens et services aux niveaux national et international, car elle fournissait aux pays les données nécessaires pour prendre des décisions. Les travaux de la CNUCED dans le secteur des services étaient particulièrement importants et devraient être poursuivis. Ses réunions d'experts étaient également très utiles. L'accession à l'OMC demeurait compliquée et coûteuse; elle comportait de lourdes concessions, qui allaient au-delà des flexibilités prévues dans les accords de l'OMC et qui dépassaient les moyens commerciaux et financiers ainsi que la capacité de développement des pays accédants. À cet égard, l'assistance de la CNUCED en matière d'accession était extrêmement utile et il fallait y consacrer davantage de ressources. La CNUCED devrait faire des analyses spéciales sur les problèmes commerciaux des pays en développement sans littoral, en particulier des pays vulnérables comme l'Azerbaïdjan, en étudiant notamment les coûts et les avantages de la libéralisation des échanges.

14. Le représentant des **Îles Salomon** a déclaré que son pays et la plupart des autres pays insulaires du Pacifique présentaient des caractéristiques géographiques, économiques et commerciales qui les rendaient très ouverts au commerce international et que, malgré leurs handicaps, ils pensaient que celui-ci pouvait être un moteur de croissance et de développement si les conditions voulues étaient réunies et si la communauté internationale leur apportait son soutien. Il fallait donc espérer que la Commission engagerait un débat d'orientation débouchant sur un consensus qui aiderait à renforcer la contribution du commerce au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire dans ce domaine. Il importait d'appliquer la décision concernant l'admission des produits des PMA en franchise et hors contingent, prise à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, et de parvenir rapidement à une libéralisation complète des échanges de biens. Pour les PMA, le plus important était cependant de renforcer leurs capacités de production pour pouvoir profiter de l'élargissement des possibilités d'accès aux marchés. Le cadre intégré et l'aide à l'initiative commerciale pouvaient leur être utiles à cet égard et devraient donc être mis en œuvre le plus tôt possible. La CNUCED devrait jouer un rôle actif dans l'aide à l'initiative commerciale afin de l'orienter vers le développement. Les Îles Salomon s'intéressaient tout particulièrement aux négociations de l'OMC sur les subventions aux pêcheries; les nouvelles disciplines qui pourraient être adoptées ne devraient pas nuire aux intérêts des pays insulaires du Pacifique en matière de commerce et de développement. La CNUCED était encouragée à fournir une assistance dans ce secteur. Les services jouaient un

rôle important dans le développement des îles du Pacifique, en particulier les services relevant du mode 4 et les services touristiques, et les négociations de l'OMC devraient progresser dans ces domaines.

15. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que la CNUCED possédait des avantages comparatifs exceptionnels dans le domaine du commerce et du développement. L'analyse de l'évolution et des tendances du secteur énergétique revêtait une importance particulière pour son pays. L'énergie et la sécurité énergétique étaient également des questions prioritaires pour la présidence russe du G-8 en 2006. Les recommandations de la CNUCED concernant, entre autres, les moyens d'assurer la stabilité de l'offre, les liens entre l'énergie et le développement durable et les techniques permettant d'utiliser rationnellement l'énergie et d'économiser les ressources pouvaient présenter un intérêt considérable. Une autre question revêtait une importance particulière: celle de l'accession à l'OMC et de l'assistance de la CNUCED aux pays accédants, dans le cadre du mandat qui lui avait été donné à Saõ Paulo. Cette assistance devrait être étendue à l'ajustement après l'accession. Dans le secteur des produits de base, la Fédération de Russie se félicitait de la décision prise à la onzième session de la Conférence de créer un groupe d'étude international sur les produits de base et proposait d'étudier la possibilité de constituer un groupe de travail sur l'acier, évoquée dans le rapport de la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial.

16. Le représentant de la **Thaïlande** a déclaré que la CNUCED pouvait aider les pays en développement à se préparer aux négociations de Doha de 2006. La séance informelle de réflexion qu'elle avait organisée sur la contribution du Cycle de Doha au développement avait été très utile, permettant d'échanger des idées et de rapprocher les points de vue. En outre, par ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, la CNUCED pouvait aider les pays à définir le champ des pourparlers ainsi que la démarche à suivre pour les négociations concernant les biens et services environnementaux, prévus au paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha. Le représentant, qui se félicitait des résultats de la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, a demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les produits de base et de mettre l'accent sur les sources d'énergie renouvelables, comme les biocarburants.

17. Le représentant du **Brésil** a dit qu'il appuyait les travaux de la CNUCED concernant les biens et services environnementaux, en particulier en vue des négociations prévues au paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha. Le secrétariat devrait continuer à analyser les divers aspects des négociations, en particulier celles qui concernaient la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il devrait aussi étoffer ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment en organisant des missions de consultation et en fournissant des statistiques.

18. Le représentant de l'**Iraq**, pays auquel la CNUCED fournissait une aide pour l'accession à l'OMC, a sollicité une augmentation de l'assistance technique et de l'assistance au renforcement des capacités, étant donné les énormes problèmes rencontrés par l'Iraq pour accéder aux marchés mondiaux et attirer l'IED.

19. Le représentant de la **Chine** a souligné l'importance des questions concernant l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés, la compétitivité et, en particulier, l'effet des obstacles non tarifaires. Il a également mis l'accent sur le lien entre le commerce et l'environnement et ses incidences sur le développement.

20. La représentante de la **Commission économique pour l'Europe (CEE)** a fait état de la coopération fructueuse entre la Commission et la CNUCED. Pendant la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, elles avaient organisé conjointement une réunion rassemblant tous les organismes des Nations Unies, lors de laquelle elles avaient décidé de collaborer pendant les deux prochaines années à l'organisation d'une réunion commune qui se tiendrait parallèlement à la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Cela attirerait l'attention sur la manière dont les organismes des Nations Unies pouvaient aider les États Membres à se préparer aux négociations de l'OMC et à s'acquitter des obligations en résultant. La représentante a souligné que le Groupe de travail sur le commerce du Comité exécutif des affaires économiques et sociales, présidé par la CNUCED, contribuait utilement à faciliter la planification et la prise de décisions stratégiques par les organismes des Nations Unies œuvrant dans le secteur du commerce. La représentante a également mis l'accent sur l'aide apportée par la CEE aux pays en transition et aux pays en développement pour l'établissement et l'application de règles et normes uniformes et pour l'harmonisation des réglementations techniques existantes.

La CEE exerçait aussi des activités dans le domaine de la facilitation du commerce, souvent en coopération avec la CNUCED.

21. Le représentant du **Réseau du tiers monde** a souligné que la CNUCED jouait un rôle exceptionnel à l'ONU et dans le système international, en tant que principale institution aidant les pays en développement à renforcer leur capacité de développement. Il lui recommandait vivement de constituer au plus tôt le groupe d'étude international sur les produits de base. Il était préoccupant de voir que les négociations de Doha ne s'étaient pas encore traduites par un élargissement de l'accès aux marchés pour les pays en développement, alors qu'on demandait à ces mêmes pays d'abaisser leurs droits de douane sur les produits industriels et de libéraliser sensiblement leur agriculture. Une libéralisation excessive risquait de provoquer la dislocation d'entreprises et d'exploitations agricoles locales. La CNUCED devrait intensifier ses recherches et accroître son assistance aux pays en développement dans le domaine de la politique et des négociations commerciales, afin que ces pays puissent réduire les coûts dans toute la mesure possible et réaliser des gains.

22. Le représentant de l'**Indonésie** a déclaré que la CNUCED devait être à l'avant-garde des efforts visant à établir un système commercial qui soit plus favorable aux pays en développement et répondre à leurs impératifs de développement. Elle pouvait aider, par exemple, à mettre en œuvre le nouveau partenariat stratégique entre Asie-Afrique. Les travaux de la Commission étaient également importants dans l'optique des objectifs de développement du Millénaire et des négociations de l'OMC. L'Indonésie approuvait les travaux de la CNUCED concernant les politiques relatives aux produits de base au service du développement (TD/B/COM.1/75). Il importait tout particulièrement d'accroître la participation des pays en développement aux chaînes mondiales d'approvisionnement et de renforcer leur capacité d'offre dans le secteur des produits de base. Ces travaux feraient partie du suivi du Sommet mondial de 2005. En ce qui concernait l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité, la CNUCED devait continuer à aider les pays en développement dans les domaines suivants: définition de politiques de développement, y compris en matière de normalisation; négociations; étude des obstacles non tarifaires et de leurs incidences sur la capacité d'offre, l'accès aux marchés et la compétitivité. Pour ce qui était des services, le cadre mondial devrait permettre aux pays en développement de libéraliser ce secteur à un rythme compatible avec leur niveau de développement. La CNUCED

pouvait contribuer utilement à l'élaboration de mesures visant à améliorer la capacité d'offre dans ce domaine. Elle devrait poursuivre ses travaux novateurs sur le mode 4. Enfin, une assistance technique était nécessaire pour analyser les données statistiques et renforcer la capacité de réglementation. La CNUCED aidait les pays en développement à accroître leur capacité de négociation et à participer de façon constructive aux négociations de l'OMC sur les biens environnementaux.



## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la session

23. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a tenu sa dixième session du 6 au 10 février 2006 au Palais des Nations, à Genève.

#### B. Élection du Bureau

24. À la séance plénière d'ouverture, le 6 février 2006, la Commission a élu le Bureau suivant:

Président:	M. Love Mtesa (Zambie)
Vice-Présidents:	M. Miguel Bautista (Philippines) M. Hussam Al Hussein (Jordanie) M <sup>me</sup> Carmen Domínguez (Chili) M. Ludmil Kotetzov (Bulgarie) M. Andreas Pfaffernoschke (Allemagne)
Rapporteur:	M. Kiminori Iwama (Japon)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

25. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.1/74. L'ordre du jour de la dixième session était le suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Produits de base et développement.
4. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
5. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.

6. Commerce, environnement et développement.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

-----